

INDECOSA-CGT est votre outil, ça vous appartient !



Disparition du timbre rouge

Le timbre rouge, qui permettait un envoi à J+1, est supprimé. Vous devrez vous contenter du timbre vert et votre courrier mettra au moins 3 jours pour arriver à destination.

Pour un envoi urgent, vous devrez donc passer par internet et la "e-lettre rouge".

Pour cela, après une procédure interminable (12 étapes sur internet) et pour 1,49€ (sans possibilité de joindre à votre courrier un chèque, une photo ...ou une fleur séchée), le courrier n'arrivera le lendemain que dans 75% des cas!!! Si, en plus, vous n'avez pas le matériel et/ou les connaissances nécessaires comme **13 millions d'usagers actuellement**, tant pis pour vous ! L'aide prévue dans les bureaux de poste est inexistante à ce jour (et de toute façon pas prévue pour les agences communales ni pour les "relais-poste" installés chez les commerçants). **Ça c'est du service public, censé garantir l'égalité de traitement !**

Payer en plusieurs fois sans frais ? Pas toujours vrai !

Pour accéder à cette solution, vous devrez généralement souscrire à la carte du magasin (payante). C'est souvent une carte de crédit renouvelable (revolving). Si vous l'utilisez, vous rembourserez un crédit revolving à un taux prohibitif ! En outre, si vous faites un deuxième achat dans la même enseigne, il pourra être considéré comme une utilisation de ce crédit revolving, avec les frais correspondants. Attention !



Ne communiquez JAMAIS vos identifiants bancaires, et ne les utilisez pas sur votre espace client à la demande de quelqu'un se faisant passer pour votre banque, même s'il utilise le numéro de téléphone de votre banque !!!



LE NUMÉRIQUE A UN COÛT

On nous fait croire que la dématérialisation c'est bon pour la planète (moins de papier). Mais en plus du coût social et humain (pour tous ceux qui renoncent à leurs droits parce qu'ils n'arrivent pas à accomplir les démarches en ligne, d'autant qu'il y a de moins en moins de salariés pour leur répondre), **le tout numérique consomme et pollue !** Au total, le numérique consomme 10 à 15 % de l'électricité mondiale. Et cette consommation double tous les 4 ans ! En matière d'émissions de CO2, internet pollue 1,5 fois plus que le transport aérien. La moitié des gaz à effet de serre produits par internet provient de l'utilisateur, l'autre moitié étant divisée entre le réseau et les data centers. Un data center consomme autant d'électricité que 30 000 habitants européens. Plus de 12 milliards de mails sont envoyés chaque heure dans le monde, utilisant la production électrique de 18 centrales nucléaires pendant une heure. L'envoi d'un mail avec une pièce jointe de 1 Mo dégage 19 grammes de CO2 et sa consommation électrique est équivalente à celle d'une ampoule pendant une heure. **On peut agir à notre échelle :** Garder seulement les emails nécessaires (un message conservé dans la boîte mail fait tourner des serveurs, qui vont scanner nos emails en permanence). Se désabonner des newsletters inutiles. Compresser les pièces jointes et envoyer les photos en basse résolution. Limiter le nombre de destinataires lors de l'envoi d'un email.



Résiliation d'abonnements (eau, téléphonie, salle de sport ...)

Même si on vous répond au téléphone « nous nous chargeons de tout », ne vous laissez pas « endormir ». **Résiliez explicitement** (« je résilie ») et **dans les formes imposées dans les conditions générales de vos contrats**, en respectant les délais et par lettre recommandée si nécessaire. Vous éviterez ainsi les mauvaises surprises !